

## L'exposition des mineurs : un enjeu majeur

- 77 %** des mineurs ont déjà été confrontés à des contenus qu'ils ont jugé choquants en ligne\*
- 35 %** déclarent avoir été victimes de cyberharcèlement\*

\*Etude quantitative 2025 - Arcom avec BVA

## L'action de Point de Contact

**246 682** signalements ont été reçus par Point de Contact depuis 2020

### Les contenus les plus signalés

- Exploitation sexuelle de mineurs
- Cyberharcèlement
- Diffusion et chantage à la diffusion de contenus sexuels

### Le plus

Les signaleurs de confiance offrent un contact humain. Un professionnel étudie votre situation et vous fournit une réponse détaillée avec une appréciation juridique.



L'Union nationale des associations familiales est l'institution chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles. Les parents ont un rôle fondamental à jouer dans l'accompagnement de leurs enfants dans la société numérique. C'est dans cet objectif que l'UnaF informe et accompagne les parents pour une pratique responsable du numérique.

[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)  
[www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr](http://www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr)



Point de Contact est une association dédiée à la lutte contre les cyberviolences et à la protection des droits humains en ligne. Elle permet aux victimes et témoins de signaler des contenus illicites et collabore avec les autorités et les services numériques pour leur retrait. L'association forme et sensibilise les jeunes, professionnels, entreprises et pouvoirs publics. Réputée pour son expertise contre la pédocriminalité et les violences en ligne, elle milite pour des espaces numériques sûrs et respectueux des droits fondamentaux.

[www.pointdecontact.net](http://www.pointdecontact.net)



## Les signaleurs de confiance

Des alliés pour protéger vos enfants en ligne



# Comprendre



## Qu'est-ce qu'un signaleur de confiance ?

Comme Point de Contact, ce sont des entités désignées par l'Arcom\* pour leur expertise et leur indépendance dans la lutte contre les contenus illicites en ligne. Elles signalent directement aux plateformes les contenus dangereux pour un traitement prioritaire.

## Pourquoi ont-ils été créés ?



À l'ère numérique, les contenus dépassent les frontières et peuvent atteindre les jeunes du monde entier en quelques secondes. Face à ce défi, l'Union Européenne a créé ce dispositif en octobre 2022. 8 signaleurs de confiance opèrent aujourd'hui en France.



## Quels contenus sont concernés ?

### Tout contenu illégal :

Pédocriminalité, harcèlement, incitation à la haine, apologie du terrorisme, sextorsion, diffusion non consentie d'images intimes, provocation au suicide, usurpation d'identité...



## Un vrai pouvoir d'action

Les plateformes doivent examiner les alertes dans les meilleurs délais et retirer rapidement les contenus illicites, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à 6% de leur chiffre d'affaires mondial.



### Bon à savoir

Tous les contenus choquants ne sont pas illégaux. Les signaleurs veillent au respect de la liberté d'expression tout en protégeant les jeunes.

# Agir



Notifier un signaleur de confiance contribue à rendre Internet plus sûr. Chaque alerte permet de repérer et supprimer rapidement les contenus nuisibles.

N'hésitez pas, même en cas de doute !

### Comment signaler un contenu dangereux ?

1

Vous repérez un contenu choquant. Vous tombez sur des images violentes. Votre enfant est victime de harcèlement ? Une photo intime est diffusée ?

2

Conservez les preuves : captures d'écran avec date et adresse du site, pseudonymes des comptes, messages échangés.

3

Contactez Point de Contact pour signaler le contenu et transmettre les preuves sur leur site : [www.pointdecontact.net](http://www.pointdecontact.net).

4

Point de Contact (le signaleur) analyse et vérifie si le contenu est illégal selon la loi.

5

Si le contenu est illégal, Point de Contact alerte les autorités et les plateformes, qui vont traiter son signalement en priorité.

6

La plateforme retire le contenu rapidement ou justifie son refus.

7

Point de Contact vous informe du suivi et des actions entreprises.



# Accompagner

### Deux situations, un accompagnement

**Votre enfant découvre un contenu choquant** sans en être la cible : vous agissez de manière citoyenne. En alertant, vous protégez tous les jeunes susceptibles d'être exposés à ce contenu.

**Votre enfant est victime** : le signaleur vous accompagne pour faire retirer le contenu, bloquer les comptes malveillants et assurer sa sécurité.

**Signaler est un acte citoyen !**

**Grâce aux signaleurs de confiance, vos alertes sont traitées en priorité.**

### Parents, aidez votre enfant à protéger sa vie privée.

- Configurez ses comptes ensemble en mode privé.
- Protégez son image ! Une photo partagée peut être copiée et diffusée sans son accord.
- Vérifiez régulièrement qui voit ses contenus et interagit avec lui. Protégez ses données personnelles et désactivez la géolocalisation.
- Sensibilisez-le, en partageant des images, il peut diffuser des contenus problématiques et nuire à d'autres personnes, même involontairement.



### Le dialogue : votre meilleur atout

Créez un climat de confiance où il pourra vous parler librement de ses expériences en ligne. Comprendre ses pratiques vous permettra de mieux l'accompagner.